



Introduction d'un montant minimum de cotisation pour les adhérents actifs

Contexte

Actuellement, les adhérents passifs paient une cotisation à un montant fixe de CHF 50.-. Les adhérents actifs paient une cotisation qui est définie en fonction du nombre de membres.

Techniquement, un adhérent actif pourrait ne déclarer aucun membre et ainsi profiter de son statut et de son droit de vote, sans avoir à payer quoi que ce soit. Alors qu'un adhérent passif sans droit de vote paie CHF 50.- dans tous les cas.

Proposition

Modification du document *Mode de calcul de la cotisation* :

Calcul de la cotisation

Le montant de la cotisation pour les clubs adhérents passifs est fixé à CHF 50.-

Le montant de la cotisation pour les clubs adhérents actifs est fonction du nombre de membres en leur sein et à quelle catégorie ils appartiennent :

- Par membre actif : CHF 30.-
- Par membre junior : CHF 20.-
- Par membre passif : CHF 0.-
- Par membre soutien : CHF 10.-
- Par membre VIP : CHF 10.-

Si le montant calculé pour un adhérent actif est inférieur à CHF 100.-, la cotisation est alors fixée à CHF 100.-.